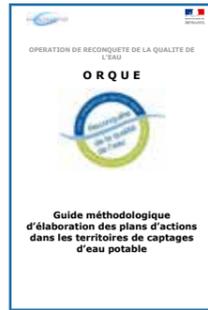


## UN ACCOMPAGNEMENT ET DES AIDES SPÉCIFIQUES

Afin d'aider les collectivités à s'engager et mettre en œuvre ces opérations, plusieurs outils ont été développés :



- un guide méthodologique présentant la finalité et le déroulement des ORQUE aux collectivités maîtres d'ouvrage et aux différents partenaires de la démarche et permettant de :
  - disposer d'indicateurs de suivi identiques dans les différents territoires pour les actions comme pour l'implication des acteurs, avec obligation de disposer d'un point zéro et d'objectifs chiffrés,
  - cadrer les démarches nouvelles et en cours et ainsi d'harmoniser les plans d'actions.
- des trames de cahier des charges pour les différentes phases d'études.

En complément à ce soutien technique, l'Agence apporte des aides financières aux collectivités pour accompagner la démarche et mettre en œuvre les actions.

Pour la partie études et animation, menée par la collectivité maître d'ouvrage, les aides sont attribuées sous forme d'une subvention au taux maximal de 70 %.

Pour mener à bien les travaux, des aides sont prévues pour lutter contre les pollutions diffuses d'origine agricole, pour l'assainissement des collectivités et dans le domaine de l'industrie. Ces aides sont ciblées dans les zones à enjeu eau et notamment sur les territoires d'ORQUE.

- **Pour consulter le guide sur EauFrance :**  
<http://www.artois-picardie.eaufrance.fr/>  
**ou sur le site de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie :**  
[www.eau-artois-picardie.fr/Rubrique X<sup>ème</sup> Programme d'intervention/ Délibérations](http://www.eau-artois-picardie.fr/Rubrique%20X%20me%20Programme%20d'intervention/Deliberations)

### Vos contacts dans les services de l'état

**La Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord :**

- ddtm-see@nord.gouv.fr

**La Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais :**

- ddtm-ser@pas-de-calais.gouv.fr

**La Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme :**

- ddtm-80@equipement-agriculture.gouv.fr

**La Direction Départementale des Territoires de l'Aisne :**

- ddt-env@aisne.gouv.fr

**La Direction Départementale des Territoires de l'Oise :**

- ddt-seef@oise.gouv.fr

### Vos contacts à l'agence de l'eau

**La Cellule Ressource en eau et agriculture :**

- Sébastien Labrune - s.labrune@eau-artois-picardie.fr

**Les Missions territoriales :**

- **Mer du Nord :** Jean-Philippe KARPINSKI - jp.karpinski@eau-artois-picardie.fr

- **Littoral :** Ludovic LEMAIRE - l.lemaire@eau-artois-picardie.fr

- **Picardie :** François BLIN - f.blin@eau-artois-picardie.fr



200, rue Marcelline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - BP 80818 - 59508 Douai cedex  
Tél : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15 - [www.eau-artois-picardie.fr](http://www.eau-artois-picardie.fr)

## Lexique

### Aire d'alimentation de captage (AAC) :

Une aire d'alimentation d'un captage d'eau potable (prise d'eau superficielle ou captage d'eau souterraine) correspond à la surface sur laquelle l'eau qui s'infiltre ou ruisselle participe à l'alimentation du captage.

### Captage prioritaire :

Captage identifié suite à la Conférence Environnementale de 2013 comme devant faire l'objet d'une démarche de protection vis-à-vis des pollutions diffuses sur son aire d'alimentation. 1000 captages sont concernés au niveau national.

### Diagnostic Territorial Multi Pressions (DTMP) :

Etude permettant de recenser l'ensemble des facteurs de dégradation des ressources ou des milieux sur une aire d'alimentation, permettant d'identifier les actions pertinentes à mettre en œuvre pour protéger un captage.

### Déclaration d'Utilité Publique (DUP) :

Procédure administrative permettant de s'assurer que tout est mis en œuvre pour distribuer de l'eau à destination de la consommation humaine, d'instaurer des périmètres de protection pour limiter les risques de pollutions accidentelles et examiner l'incidence du captage sur l'eau et les milieux aquatiques. Elle est obtenue à l'issue d'une étude hydrogéologique et d'une enquête publique.

### ORQUE :

Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau qui consiste à délimiter l'aire d'alimentation du ou des captages concernés et à en déterminer leur vulnérabilité, à recenser les activités et sources de pollution présentes sur le territoire (DTMP) afin d'établir un plan d'actions hiérarchisées pour la protection de la nappe.

### Pollution diffuse :

Par opposition à « pollution ponctuelle », pollution dont la ou les origines peuvent être généralement connues mais pour laquelle il est impossible de repérer géographiquement des rejets dans les milieux aquatiques et les formations aquifères.

### Zone à enjeu eau potable :

Communes appartenant aux aires d'alimentation des captages prioritaires du bassin et des zones à préserver pour l'alimentation en eau actuelle et future (carte consultable dans le SDAGE 2016-2021).

# LES ORQUE : OPÉRATIONS DE RECONQUÊTE DE LA QUALITÉ DE L'EAU

Conception graphique : AEAP. Crédit photos et cartes : AEAP. IPNS juillet 2015



PRÉFET COORDONNATEUR DE BASSIN  
ARTOIS PICARDIE



Etablissement public du Ministère chargé  
du développement durable

